

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 18 mars 2026 – 13 h à 16 h

Le 19 mars 2026 – 9 h à 12 h

Salle de conseil d'administration du bureau principal / plateforme MS Teams

Participants : Mel Norton (président du conseil), Brooke DeLong (vice-présidente du conseil), Jim Stanley, Mike MacMullin, Adam Donnelly, Chantal Lafleur, Gaëtan Guerette, Jason Green, Denny Vautour et Tim Petersen (président et chef de la direction)

Membres du personnel présents : Lee Bell-Smith (avocat général et secrétaire général), Laragh Dooley (vice-présidente aux Gens et à la culture), Carolyn MacDonald (vice-présidente à la Stratégie et aux finances), Lisa Walker (dirigeante principale de l'information), Carol Veysey (directrice, Politiques et représentation aux audiences), Matthew Hachey (conseiller juridique), Jennifer Keir (gestionnaire, Transformation des activités, innovation et amélioration) et Courtney Shannon (secrétaire générale associée)

Invitées : Caitlin Crowley (MNP), Wendy Griffin (Deloitte), Roxanne Fairweather (Femmes pour 50 %), Mary Schryer (Femmes pour 50 %), Dorothy Shephard (Femmes pour 50 %), Elizabeth Weir (Femmes pour 50 %), Josée Rioux-Walker (Femmes pour 50 %) et Michelle Cook (Femmes pour 50 %)

18 mars 2026

1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil examine l'ordre du jour de la réunion des 18 et 19 mars 2026, tel qu'il figure dans les documents de réunion. Le président demande si les membres ont des préoccupations concernant l'ordre du jour proposé. Aucune préoccupation n'est signalée.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le procès-verbal de la réunion des 18 et 19 mars 2026 tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Le conseil discute de l'importance de conduire prudemment et invite à la vigilance, en rappelant que les autres usagers de la route pourraient ne pas être attentifs.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président demande si des membres ont des conflits à déclarer découlant de l'ordre du jour et des documents de la réunion.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion des 10 et 11 décembre 2025

Le conseil examine le procès-verbal de la réunion des 10 et 11 décembre 2025, tel qu'il figure dans les documents de réunion. Le président demande si des membres ont remarqué des erreurs ou des omissions. Il n'y en a pas.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le procès-verbal de la réunion des 10 et 11 décembre 2025 tel qu'il a été présenté.

5. Résolutions en bloc

a. Plan de travail de 2025

Le conseil examine le plan de travail de 2025 terminé, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le plan de travail de 2025 terminé à titre de renseignement.

b. Plan de travail de 2026

Le conseil examine le plan de travail de 2026 terminé, tel qu'il figure dans les documents de réunion. Le président indique que des changements ont été apportés afin de tenir compte du moment où la présidente du Tribunal d'appel des accidents au travail et la ministre viendront s'adresser au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le plan de travail de 2026 modifié à titre de renseignement.

c. Lettre de mandat

Le conseil examine la mise à jour de la lettre de mandat, tel qu'elle figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive la mise à jour de la lettre de mandat à titre de renseignement.

d. Rapport annuel de 2025 du Comité consultatif des travailleurs blessés

Le conseil examine le rapport annuel de 2025 du Comité consultatif des travailleurs blessés, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le rapport annuel de 2025 du Comité consultatif des travailleurs blessés à titre de renseignement.

6. Politiques

a. Modifications apportées au véhicule

La directrice, Politiques et représentation aux audiences présente au conseil un

aperçu des modifications proposées à la politique sur les modifications apportées au véhicule, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Le conseil discute des répercussions des taxes pour le travailleur blessé et demande s'il est possible d'atténuer ce fardeau. Le personnel indique que, même si Travail sécuritaire NB souhaiterait alléger ce fardeau, il s'agit d'une exigence de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les membres demandent à la direction de communiquer avec l'ARC pour discuter de solutions possibles. La direction accepte et s'engage à présenter toute information à ce sujet.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve la Politique 21-402 – Modifications apportées au véhicule, version 4, et abroge la Politique 21-402, version 3.

b. Maladies professionnelles

La directrice, Politiques et représentation aux audiences présente au conseil un aperçu des modifications proposées à la politique sur les maladies professionnelles, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve la Politique 21-111 – Maladies professionnelles, version 4, et abroge la Politique 21-111 – Maladies professionnelles, version 3.

c. Données sur la perte d'audition

Le conseil examine les données sur la perte d'audition qui avaient été demandées précédemment, telles qu'elles figurent dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive les données sur la perte d'audition à titre de renseignement.

7. Mise à jour du Comité de vérification

a. Rapport du président sur la réunion du 24 février 2026

Le président du Comité de vérification présente au conseil un aperçu de la réunion tenue le 24 février 2026, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le rapport du Comité de vérification de la réunion du 24 février 2026 à titre de renseignement.

8. Mise à jour du Comité de gouvernance, des gens et de la culture

a. Rapport du président sur la réunion du 25 février 2026

Le président du Comité de gouvernance, des gens et de la culture présente au conseil un aperçu sur la réunion du 25 février 2026, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le rapport du Comité de gouvernance, des gens et de la culture sur la réunion du 25 février 2026.

b. Directive 41-002.1 – Nomination et renouvellement de mandat des membres

La directrice, Politiques et représentation aux audiences présente au conseil un aperçu de la nouvelle directive proposée ainsi que de l'examen des pratiques de recrutement dans d'autres administrations.

Les membres discutent de la structure appropriée du Comité d'entrevue et conviennent que, quel que soit le groupe d'intervenants faisant l'objet du recrutement, ce sont ses représentants qui devraient siéger au Comité d'entrevue, en plus d'un membre observateur provenant du groupe d'intervenants opposé, afin de favoriser de bons échanges et une bonne prise de décision.

Les membres examinent le processus actuellement en place pour les membres qui se représentent et conviennent qu'ils ne devraient pas être soumis à un processus complet de recrutement. Les échanges portent plutôt sur la nécessité de s'assurer que le membre qui se représente offre un bon rendement au sein du conseil. Il est convenu que les membres qui se représentent devront fournir une lettre de recommandation de leur groupe d'intervenants et devront faire l'objet d'une évaluation du rendement.

M^{me} Veysey indique que la modification mentionnée sera apportée et présentée de nouveau au conseil pour approbation.

c. Examen de la Loi sur les accidents du travail

Le président et chef de la direction indique que, même si le plan initial consistait à passer en revue les recommandations formulées par le personnel concernant des éléments pour l'examen de la *Loi sur les accidents du travail*, M. Petersen a récemment rencontré le sous-ministre et le sous-ministre adjoint afin de discuter d'une réforme législative plus vaste. M. Petersen précise que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) a proposé que Travail sécuritaire NB regroupe les six lois en une seule loi d'ensemble et que davantage de pouvoirs soient conférés au conseil.

M. Petersen signale au conseil qu'un tel exercice prendra du temps et que les améliorations voulues à l'heure actuelle seront mises en suspens jusqu'à ce que la fusion des lois soit terminée. L'échéancier fourni par le ministère de l'EPFT vise l'automne 2027 ou le printemps 2028.

Les membres soulignent l'ampleur du travail nécessaire pour fusionner toutes les lois et expriment des préoccupations quant au risque de conflit avec les efforts de modernisation et la main-d'œuvre nécessaire. M. Petersen rassure le conseil en indiquant que lui-même et son équipe estiment que ce projet ne nuira pas aux efforts de modernisation et que, à l'heure actuelle, Travail sécuritaire NB dispose de la capacité nécessaire pour **mener à bien** la fusion.

Un membre souligne le risque que la loi fusionnée ne soit pas approuvée par le

Cabinet avant les prochaines élections. M. Petersen reconnaît qu'il s'agit d'un risque, mais indique que le bureau de la ministre demeure confiant quant au calendrier.

Le président et chef de la direction précise que la direction présentera, à la prochaine réunion du conseil, une proposition de consultation accompagnée de plus de détails sur le déroulement de ce processus.

d. Évaluation du rendement du président et chef de la direction (séance à huis clos)

Une séance à huis clos est tenue.

9. Modernisation

a. Mise à jour sur SPARC

La vice-présidente aux Gens et à la culture, la dirigeante principale de l'information, ainsi que des partenaires d'affaires de MNP et de Deloitte, ont présenté au conseil une mise à jour du système SPARC, telle qu'elle figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive la mise à jour sur SPARC à titre de renseignement.

b. Demande de modification – Interface pour client de première ligne – Nouveau site Web

La vice-présidente aux Gens et à la culture présente un aperçu de la demande de modification de l'interface pour client de première ligne, tel qu'il figure dans les documents de réunion. Elle indique qu'il est recommandé que le conseil approuve l'affectation de fonds provenant du financement de modernisation afin de lancer un appel au marché pour la refonte du site Web.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve l'affectation de fonds provenant du financement de modernisation afin de lancer un appel au marché pour la refonte du site Web.

c. Demande de modification – SPARC : Services financiers et de ressources humaines

La dirigeante principale de l'information présente au conseil un aperçu de la demande de modification visant les systèmes de services financiers et de ressources humaines, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve l'affectation de fonds provenant du financement de modernisation afin de soutenir l'intégration d'Oracle dans le système SPARC élargi.

d. Rapport trimestriel

La vice-présidente aux Gens et à la culture présente une mise à jour trimestrielle de haut niveau sur les efforts de modernisation, telle qu'elle figure dans les

documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive la mise à jour trimestrielle sur la modernisation à titre de renseignement.

10. Mise à jour du Comité des finances et des placements

a. Rapport du président sur la réunion du 26 février 2026

Le président du Comité des finances et des placements donne au conseil un aperçu de la réunion tenue le 26 février 2026, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le rapport du Comité des finances et des placements de la réunion du 26 février 2026 à titre de renseignement.

Politique 34-200 – Objectifs de placements

Le président du Comité des finances et des placements donne au conseil un aperçu de haut niveau des modifications proposées à la Politique 34-200 – Objectifs de placements, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve la révision de la Politique 34-200 – Objectifs de placement.

Conseiller en placements pour le Comité

Le président du Comité des finances et des placements donne au conseil un aperçu de haut niveau du rôle proposé du conseiller en placements potentiel ainsi que des discussions tenues au niveau du Comité.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive la mise à jour concernant le conseiller en placements pour le Comité à titre de renseignement.

19 mars 2026

11. Retour et poursuite de l'ordre du jour

Le président souhaite de nouveau la bienvenue aux membres et ouvre la séance.

12. Rapport de reddition de comptes du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction présente au conseil un aperçu de son rapport de reddition de comptes, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Les membres demandent des précisions supplémentaires sur la définition du terme « grave ». La vice-présidente aux Gens et à la culture indique qu'il s'agit d'une blessure entraînant des conséquences qui changent le cours d'une vie ou qui cause la mort.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu

que :

Le conseil reçoive le rapport de reddition de comptes du président et chef de la direction à titre de renseignement.

13. Plan annuel de 2026

Le président et chef de la direction présente au conseil un aperçu du plan annuel de 2026 proposé, tel qu'il figure dans les documents de réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le plan annuel de 2026 à titre de renseignement.

14. Évaluation annuelle du rendement de 2025

L'avocat général et secrétaire général fournit au conseil une mise à jour sur l'évaluation annuelle du rendement de 2025. Il indique que le Comité de gouvernance, des gens et de la culture demande d'obtenir des précisions supplémentaires sur la façon dont cette évaluation sera menée ainsi que sur la possibilité de tenir une réunion annuelle ou bisannuelle entre les membres et le président du conseil.

M. Bell-Smith indique que des renseignements supplémentaires seront présentés au Comité de gouvernance, des gens et de la culture à la réunion du deuxième trimestre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive l'évaluation annuelle du rendement de 2025 à titre de renseignement.

15. Analyse de la composition du conseil de 2016 à aujourd'hui

La secrétaire générale associée présente au conseil un aperçu de l'analyse réalisée, tel qu'il figure dans les documents de réunion. Elle indique que, bien que cela ne figure pas dans le graphique en pièce jointe, Brooke DeLong a été nommée en avril 2025 pour pourvoir le poste vacant de vice-présidente du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive l'analyse de la composition du conseil de 2016 à aujourd'hui à titre de renseignement.

16. Présentation des intervenants – Femmes pour 50 %

Un organisme non partisan, Femmes pour 50 %, présente au conseil sa mission visant à assurer une représentation égale des genres parmi les députés provinciaux. En 2014, seulement 16 % des députés élus étaient des femmes, et en 2024, cette proportion a atteint 35 %, avec l'élection de la première femme première ministre. Les représentantes soulignent l'augmentation du taux de harcèlement auquel les femmes font face lorsqu'elles se portent candidates et lorsqu'elles occupent des fonctions politiques.

Les membres posent des questions sur la représentation de l'organisme quant aux partis politiques et aux obstacles liés à la langue. M^{me} Fairweather indique que l'organisme compte des membres provenant de tous les partis politiques et qu'il vise la diversité au sein de l'Assemblée législative. Elle indique également que Femmes pour 50 % est très diversifié dans les deux langues officielles et que tout ce qui est diffusé au public est traduit.

Un membre demande des précisions sur l'origine des cas de harcèlement visant les femmes à raison de 80 %. M^{me} Schryer indique que la majorité des cas provient du milieu municipal et qu'il s'agit d'un mélange de sources internes, externes et des médias sociaux, ces derniers constituant un enjeu majeur puisqu'il y a peu de moyens pour y échapper.

Le conseil demande ce que Travail sécuritaire NB pourrait faire pour appuyer Femmes pour 50 % dans la réalisation de sa mission. M^{me} Schryer indique que la meilleure façon d'aider est de faire connaître l'organisme et de souligner que toutes les voix comptent.

Le président et chef de la direction et le président remercient les représentantes d'avoir pris le temps de venir s'adresser au conseil et d'avoir parlé de leurs expériences personnelles. M. Petersen s'engage à collaborer avec l'organisme non partisan dans toute la mesure du possible.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive la présentation de Femmes pour 50 % à titre de renseignement.

17. Affaires nouvelles

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

18. Séance à huis clos

Une séance à huis clos est tenue.

Motion d'ajournement (adoptée) le 19 mars 2026, à 12 h 08.